

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE: inondations en Serbie, en Croatie et en Bulgarie en 2014

2014/2161(BUD) - 17/12/2014 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 30 voix contre et 8 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne, conformément au point 11 de [l'accord interinstitutionnel](#) (AII) du 2 décembre 2013 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière (inondations en Serbie, Croatie et Bulgarie).

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a créé un Fonds de solidarité pour exprimer sa solidarité à l'égard de la population de régions touchées par des catastrophes.

Le Parlement approuve dès lors la décision annexée à la résolution afin de mobiliser une somme de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement sur l'exercice 2014 et la même somme en crédits de paiement sur l'exercice 2015 en vue de venir en aide à la Serbie, à la Croatie et à la Bulgarie.